

## Vouvry à travers les âges.

De quand date le village de Vouvry, ce serait bien téméraire de formuler une quelconque appréciation ; tout au plus peut-on dire que l'étymologie du nom, le fait venir de l'hydre fameuse connue des anciens sous le nom de *vouivra*, dont on trouve également les traces dans les armoiries de l'endroit, lequel selon la tradition aurait été bâti sur le lieu même où ce monstre fut tué par un pâtre caché dans un tonneau, et dépouillé de la pierre phosphorique dont sa tête était parée.

Au temps des Mérovingiens, Vouvry, comme bien d'autres villages actuels, n'était certainement qu'une agglomération de quelques *villae*, soit domaines ruraux où, à côté de la maison du maître, qui possédait moulin, forge, four, pressoir, etc., se trouvaient les habitations des affranchis et des serfs, auxquels incombaient l'entretien et la mise en culture des terres et qui payaient des redevances appelées « banalités ».

En 515, Vouvry fut donné à l'abbaye de St-Maurice par le fondateur de celle-ci, Sigismond, roi de Bourgogne, qu'un horrible crime, le massacre de ses enfants à l'instigation de sa deuxième femme, avait mis sur le chemin de la pénitence. Il expia durement ce forfait, puisque quelques années plus tard, il fut à son tour massacré par les soldats de Clodomir, fils de Clovis, roi des Francs.

Une revanche posthume fut donnée à Sigismond lorsqu'il prit rang dans le nombre des saints et eut sa fête fixée au 4 novembre.

L'acte de donation du 30 avril 515, par lequel le roi Sigismond de Bourgogne dotait l'abbaye de St-Maurice d'Ollon, Fully, Loèche, Sierre, Bramois, Conthey, Autanelle (Vernayaz), Salvan et Vouvry, donne à cette dernière localité l'orthographe de *Vourigium*.

En 921, un autre acte la désigne sous le nom de *Voureia*, puis en 999, lors de la restitution à l'abbaye de St-Maurice, par Rodolphe III, roi de Bourgogne, du fief de Vouvry, que la cupidité des seigneurs féodaux avait fait s'en emparer, l'orthographe a de nouveau changé en *Vaubreum*, puis en 1204, c'est *Vurie* ensuite *Wury*, puis *Vavuri* et *Vavurier* pour finir par *Vouvry*.

Les chroniques de Grégoire de Tours et de Marius d'Avenches racontent qu'en 563 une montagne très élevée du Valais s'est subitement écroulée dans le lac Léman, dont il a couvert une grande surface en faisant refluer les eaux de toute part, lesquelles ont détruit les localités riveraines jusqu'à Genève, cette montagne s'appelait le *Tauredunum*. Les savants et les géologues n'ont nullement pu, jusque dans notre siècle, se mettre d'accord sur l'emplacement de cette montagne écroulée dans le lac. Comme un éboulement considérable de montagne a eu lieu vers la même époque, paraît-il, au Bois-Noir, en amont de St-Maurice, plusieurs savants et historiens plaçaient en cet endroit la

chute du *Tauredunum*. Le texte de la relation de Grégoire de Tours était au reste favorable à cette opinion, mais la chronique de Marius d'Avenches, évêque de Lausanne et qui a été presque contemporaine de cette catastrophe, l'exactitude de la distance qu'il indique entre l'endroit où elle eu lieu et la ville de Genève, le soulèvement des eaux du lac qu'elle occasionna, ce qui n'aurait pu résulter d'un regonflement du Rhône au Bois-Noir, toutes ces circonstances jointes à un examen attentif des lieux, ont amené la plupart des savants et géologues de notre siècle à reconnaître que le *Tauredunum* tombé dans le lac en 563 est la haute montagne qui existait jadis au-dessus du village des Evouettes entre le territoire de Vouvry au midi et les montagnes élevées du Grammont, de la Chaux-Méni et de Croix-Lalé d'occident et nord. Le glissement dans la plaine de cette montagne est évident pour qui visite les lieux, le nom que porte depuis bien des siècles l'emplacement de la catastrophe, appelé Haut-Dérochia, le nom du torrent qui s'en échappe, le Tôvé, la nature des terrains d'éboulement couvrant la plaine de Chessel, Crevelley, Noville, etc., en tout semblable à ceux de Haut-Dérochia, la formation, aussi par éboulement et non point par alluvion du vignoble des Evouettes, postérieure à l'éboulement principal conforme encore au récit de Marius d'Avenches, la tradition locale qui porte qu'un village existait jadis au lieu appelé le Saveuroz sur le flanc méridional du grand grand éboulement qui a été détruit extraordinairement et dont on trouve des débris dans le cône sur lequel existe le vignoble des Evouettes, tout vient à l'appui de cette opinion moderne.

Le lac couvrait donc avant cette catastrophe, la plaine occupée aujourd'hui par le territoire des Evouettes, de Chessel, Noville, Crevelley et les environs ; cela explique le nom de Port-Valais *Portus Valesie*, donné au bassin naturel et si bien abrité qui existait non loin de la tête du lac, cela explique enfin où existait en 516 la tête du lac. Elle était évidemment près de la Porte du Scex à la limite fixée par un acte de la seigneurie de l'abbaye de St-Maurice, soit à la Tuillière de Barnex. Les Alpes de tout le vallon de Looz, Tanay, Penay sur Vouvry et les Alpes de Port-Valais eussent appartenu à l'abbaye de St-Maurice, si seulement le lac se fut arrêté pour lors au rocher de Port-Valais, or il n'en a pas été ainsi, ce côté juridique de la question fondé sur des documents authentiques vient donc en plein ici à l'appui de l'opinion moderne des géologues relativement à cette énorme catastrophe qui, au sixième siècle de notre ère, a si gravement éprouvé les riverains du lac.

Rien n'empêche, au reste, que ce cataclysme ait été contemporain de celui qui a formé le cône du Bois-Noir puisque nombre d'historiens l'attribuent à un tremblement de terre, il est fort possible que la même cause ait produit sur deux points un effet semblable, cela donnerait raison, sur certains détails, aux deux chroniques de l'époque qui en font mention.

Cette digression peut paraître un peu étrangère à l'objet qui nous occupe, cependant, comme elle a dû avoir une influence notable sur la formation du sol de la plaine de Vouvry et qu'elle explique d'une manière claire et précise,

les limites sur la montagne de Vouvry de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Maurice, nous avons cru devoir la mentionner ici, elle se rattache évidemment à l'histoire de cette commune. (Écrit de Hypolithe Pignat, ancien Conseiller d'État et président de Vouvry, pendant sa captivité à St-Maurice-Abbaye).

Après avoir appartenu aux Burgondes, Vouvry passa sous la domination des Francs et vers l'an 800, Charlemagne étant passé par là, s'y arrêta et combla cette localité de faveurs. La légende prétend même qu'il y aurait ouvert un bal. Vrai ou pas, il n'en subsiste pas moins qu'un bal commémoratif était régulièrement renouvelé le 28 janvier, jour de la St-Charlemagne, aux Champs-Cœudray (près de l'église) et le dernier couple qui avait été uni, l'année précédente, tenu d'aller balayer la neige du plancher au matin du dit jour.

La St-Charlemagne était fêtée en grande pompe, une affluence considérable des populations du voisinage venant se joindre à celle de Vouvry pour témoigner par des réjouissances publiques leur reconnaissance pour les bienfaits dont ce bon prince avait comblé tous ses sujets en général et plus spécialement ceux de Vouvry.

Les bouleversements provoqués par la Révolution française firent cesser cette coutume qui ne fut plus reprise depuis et disparut de ce fait.

A la mort de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, en 1032, l'abbaye de St-Maurice avec Vouvry passa sous la souveraineté des empereurs d'Allemagne, puis peu après à la maison de Savoie, jusqu'en 1536.

Sous les Burgondes, l'administration était faite par deux officiers, dont l'un était administrateur de la ferme, appelé *Actor* et l'autre, l'intendant des serfs, désigné sous le nom de *Villicus*. Plus tard, l'abbaye de St-Maurice désigne également un vidôme et un sautier ou métral, ayant certainement à peu de choses près les mêmes attributions que les précédents. Plus tard encore, l'administration sera rendue par deux syndics, soit celui du Mont et celui de la plaine, dit du Plan. Un acte du 6 juin 1491 indique Jaques Geneveys comme syndic du Plan et Collet Coppex, comme syndic du Mont. Ce dernier avait la priorité, probablement en raison de ce que le Mont était plus important que le Plan.

En 1494, Collet Coppex est remplacé par Jean Colomb, comme l'on trouvera en 1536, lors du passage à la domination haut-valaisanne, comme syndics Jacques Pignat et Humbert Borjeaud.

Pendant environ 500 ans, Vouvry se trouva donc appartenir à la souveraineté savoyarde. Pendant cette époque, le gouverneur de Chillon se chargea de certaines redevances à Vouvry, qui se trouvait faire partie du Vieux-Chablais.

La justice était exercée par le vidôme, lequel avait aussi charge d'administration et en rendait compte ensuite au prince-abbé de St-Maurice. Ses obligations étaient le serment de fidélité ou hommage-lige, paiement des prestations annuelles, assurer la cavalcade, et remise de la quote-part revenant des clames, bans et autres pénalités encourues par les habitants de la localité.

Parmi ceux qui reçurent l'investiture du vidômat, relevons en passant les de la Tour, Sostonis, Bernardi, de Boquis, de Blonay, vers 1260 les de Vouvry, puis aussi les Albi, Perrondetti, Asperlin, etc.

Ce fut l'époque de la féodalité, comme aussi celle où la Savoie jouissait à Vouvry des droits du souverain pendant que l'abbé de St-Maurice possédait les avantages du seigneur du lieu auxquels les reconnaissances et les rôles dressés par les ordres du prince défendaient expressément de porter atteinte.

Par le mot de cavalcade qui constituait donc une des charges de l'endroit, s'entend pour le souverain le droit de se faire accompagner, aider, quand il passait avec sa suite à travers notre pays ou partait pour une expédition ou une guerre. Cela pouvait durer jusqu'à un mois et en cas de prolongation une rémunération était accordée.

En 1346-1349, la peste noire sévit à Vouvry et réduit sa population à 16 feux ou ménages.

En 1498, le 14 février, à l'occasion du départ du curé Gabriel de Avonay et pour la remise à son successeur, les nommés Jacques Valloz et Jacques Levet ont fait l'inventaire des biens de l'église.

En 1500, Guillaume de Bernhardt, abbé de St-Maurice, fait don à l'église de Vouvry des vitraux qui se trouvent actuellement encore au fond du chœur de celle-ci.

En 1485, il est procédé à un recensement des ménages de Vouvry. Ceux-ci s'établissent comme suit : Guillaume Dupont, Collet Levet, Jean Pignat, Guillaume Valloz, Pierre de Borjoli, Jacques Goillon, Jean Collomb, François Garnini, Jean Lovy, Jaques Valloz, Collet Coquard, Mermet Geneveys, Collet don Parchet senior, Collet Delavy, Collet Coppelli, Pierre feu Pierre Coppelli, Jean Coppellini, Jean Don Melley, Henri Levet, Antoine de Nucé, Jean de Nucé et Hypolithe Bargot.

Du fait que certaines redevances étaient perçues, soit par le prince-abbé de St-Maurice, soit que d'autres l'étaient par le gouverneur de Chillon, il était inévitable que ne surgissent pas des conflits d'intérêts ou de compétence entre ces deux exploiters. A diverses reprises les droits du prince-abbé de St-Maurice lui furent enlevés, ainsi par exemple en 1076, l'empereur Henri IV d'Allemagne institua le comte Amédée II de Maurienne, gardien du vieux Chablais, qui jusqu'alors avait été l'apanage des abbés royaux de St-Maurice. Cette province s'étendait de Vevey à Martigny.

Lors de la conquête du Bas-Valais en 1475, les représentants des communes des territoires annexés furent convoqués à une diète qui eut lieu à Saint-Maurice et où ils eurent à faire le serment de fidélité à leurs nouveaux maîtres.

A cette occasion ont acquiescé semblablement honnêtes Jacques Pignat et Humbert Borgeaud, syndics et représentants de toute la communauté de Vouvry, du consentement d'Amédée Moris, Pierre Noyer, Jacques et François Genevey, Hyppolite Melley et de plusieurs autres hommes probes ou conseillers du dit lieu de Vouvry.

L'état général des redevances qui fut établi, fit constater que le duc de Savoie percevait de la commune de Vouvry 12 gulden, du péage Vionnaz 2 gulden, 12 poules, un fromage et un séret et de Port-Valais 10 poules.

Ces redevances firent retour à l'évêque qui par la même occasion nomma un gouverneur avec siège au château de Monthey.

Les Bernois qui s'étaient emparés du château de Chillon, voulurent plus tard revendiquer le péage de Vouvry sous prétexte qu'il dépendait du dit château, dont ils venaient de s'emparer.

Un nouveau conflit en résulta, lequel fut tranché le 28 octobre 1537 à Bex par un tribunal arbitral.

Celui-ci stipula que les seigneurs de Berne laisseraient à l'évêque le fief-lige de Vouvry avec haute et basse seigneurie, mais le péage pratiqué d'ancienne date, revint à Berne à raison du château de Chillon, sans préjudice de la juridiction et seigneurie du Valais qui pourra racheter les cens sur Vouvry.

Les populations des communes occupées s'aperçurent bien vite que si elles avaient pu rester catholiques, elles n'avaient rien gagné de changer de maîtres, car la domination de l'évêque ou du Haut-Valais, ce qui était tout la même chose, était devenue beaucoup plus dure.

D'autre part, les gens de Vouvry et de Vionnaz eurent à se plaindre de ce que le capitaine commandant de Chillon leur faisait encore payer de nouveaux péages très onéreux, quelques-uns se virent même arrêtés à Vevey, Villeneuve et autres lieux, et leurs biens confisqués au mépris des traités.

Pour le péage de Vouvry, le gouverneur de Monthey payait au sept di-zains un droit de 300 florins, lui-même avait un casuel très élevé et rendu prospère, grâce aux amendes, autorisations, etc.

En ce qui concerne le péage de Vouvry dit aussi de la Porte du Scex, relevons en passant que pour le passage d'un juif d'une rive à l'autre du Rhône, il était perçu un droit de 30 deniers.

Vers la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le colonel Gaspard de Stockalper, devenu grand fermier des sels pour le Valais, contre paiement de 1050 écus par année, demanda et obtint l'autorisation de procéder à ses frais à l'ouverture d'un canal navigable de Vouvry à Collombey. Ce canal qui porte le nom de son créateur, était principalement destiné au transport des sels venant de la régie française. Il devait rendre moins coûteuse cette matière si nécessaire au pays et l'on calculait que la facilité du transport par ce moyen baisserait fortement le prix de tous les articles de commerce, outre que les marchandises arriveraient avec une économie de temps d'un tiers. Comme compensation à ces dépenses, on lui accorda le transit exclusif des marchandises et toutes celles qui suivraient la grande route étaient assujeties à lui payer du droit de péage d'un dick (67 centimes).

Les travaux commencés le 10 juin 1651 durèrent jusqu'au 14 juin 1659. A cette date le canal est ouvert de Collombey à Vouvry, mais n'est pas poussé plus loin comme le prouve un document. Il fut consacré à ce travail 9723

journées et le coût s'éleva à environ 17.000 francs de notre monnaie actuelle, expropriation de terrains non comprise.

En 1648, le traité de Münster ayant mis un terme à la guerre de Trente Ans, notre pays eut à prendre toutes sortes de mesures pour se défendre contre les bandes de déserteurs, mendiants et vagabonds étrangers provenant des armées licenciées. Le gouverneur reçut pour son compte l'injonction de surveiller le passage de la Porte du Scex et le bas de Colombey.

Toujours à la même époque, Gaspard de Stockalper, le constructeur du canal de ce nom, acquit pour son compte le droit de péage sur le pont de Vouvry en compensation de l'intérêt d'une somme considérable qu'il avait prêtée à l'abbaye de St-Maurice.

Passé en accusation plus tard, le grand Gaspard de Stockalper fut contraint de se dessaisir de ce droit en faveur de l'Etat du Valais, le 24 mai 1678.

En 1688, l'expulsion de leur patrie des adhérents de Pierre Valdo, plus connu sous le nom de Vaudois du Piémont, les fait se masser dans la région d'Aigle, d'où ils projettent de passer en Valais pour entrer dans le Faucigny. Cela obligea à une occupation des points d'entrée du canton et une garde fournie par la bannière de Saillon fut chargée de la surveillance à la Porte du Scex. Une tentative de passer le Rhône au bac d'Illarsaz ayant échoué, ils durent se retourner d'un autre côté.

Un siècle plus tard, en 1790, les premières effluves de la vague émancipatrice, conséquence de la Révolution française, eurent leurs premiers effets en Valais.

L'équipée du Gros Bellet chassant le gouverneur Schinner avec l'appui des ressortissants de la vallée d'Illiez, eut aussi sa répercussion à Vouvry, car à l'instigation du major de Rivaz, secrétaire général du gouvernement du Valais et auteur de la protestation dite des 40 articles, une délégation composée de Guillot, curial, Delsette, métral, capitaine de Vantéry, Michel Dufour de Monthey, auxquels vinrent s'ajouter Hyacinthe Cornut, le châtelain Pignat et de Nucé de Vouvry, se rendit le 10 septembre 1790, auprès des dizains du Haut-Valais pour expliquer les choses, et formuler certaines revendications.

Trois mois plus tard, ces mêmes personnages, ainsi que d'autres délégués des communes durent faire amende honorable dans des conditions assez humiliantes et l'année suivante vit même la décapitation ou la pendaison de plusieurs de ceux-ci.

Ce mouvement valut, en outre, au district de Monthey une imposition de 2100 écus et Vouvry, pour sa part, dut payer 15 louis.

L'ordre fut ainsi rétabli, comme il le fut plus tard également à Varsovie, mais quelques années après, la liberté leur était définitivement apportée par les armes de la Révolution et les Bas-Valaisans obtenaient enfin l'égalité des droits qu'ils réclamaient depuis si longtemps. Cela n'empêcha pas, en 1792, le général français Turreau d'imposer à son tour une contribution de 6000 fr. à verser par les communes de Monthey, Troistorrents, Val-d'Illiez et Vouvry.

Un délai de 48 heures leur avait été donné et chacune de celles-ci eut à

supporter l'occupation d'une compagnie jusqu'à versement effectué.

Mais la série des calamités n'était pas encore terminée, puisqu'en 1804, le 3 juillet, Vouvry était complètement ravagé par la grêle, on y ramassa même des grémons gros comme des pêches. L'année suivante, en 1805, le village est complètement détruit par un incendie, puis en 1820, ce fut le tour du Rhône d'inonder toute la plaine, comme il le fit à nouveau plus tard, en 1902.

A la chute de Napoléon, en 1815, le Haut-Valais avait crû le moment venu de formuler une demande d'indemnité pour les domaines, fiefs et dîmes qui lui avaient été enlevés et dont il ne pouvait plus se récupérer.

Le château de la Porte du Scex figure dans le mémoire présenté pour un montant de 6000 livres, et pour le fief et dime de Vouvry 9384 livres.

Une transaction intervenue entre le Haut et le Bas-Valais réduisit le total réclamé à 48.000 livres.

C'est sur ces entrefaites que le village de Vouvry fut peu à peu reconstruit et c'est aussi à peu près à la même époque, soit en 1820-22, que l'on construisit l'église actuelle, une des plus spacieuses du canton. Majestueuse et pareille à un belvédère, elle se dresse au sommet d'un coteau parsemé de vignes, à l'orée des forêts de châtaigniers et dominant la presque totalité du village. Son clocher, plus ancien, remonte vers l'année 1440.

Le château de la Porte du Scex fut construit en l'année 1597 aux frais de la commune de Vouvry et sur l'imposition du gouverneur de Monthey, à l'effet de servir de résidence au châtelain de Bouveret. Il était primitivement entouré de fossés et l'on y accédait au moyen d'un pont-levis qui a disparu. C'est un bâtiment rectangulaire flanqué d'une tour carrée et d'un mur crénelé relié au rocher. Il fut restauré en 1674, et après l'inondation de 1902, il dut subir l'ablation d'une aile rongée par les eaux, la quille s'était écroulée dans le canal Stockalper qui le longe sur le côté est.

Un pont sur le Rhône, placé à proximité immédiate et qui donna lieu au droit de péage que nous connaissons, prit fin sans trop savoir comment vers 1830. Il fut remplacé par un autre en bois dont beaucoup se rappellent encore et qui fit place, en 1903, à un autre en fer qui est celui qui existe actuellement.

Remarquons que Vouvry prit une part très active au mouvement qui aboutit aux événements de 1839-1840, lesquels marquèrent pour les Hauts-Valaisans la fin de toute idée d'hégémonie sur leurs anciens sujets du Bas. Deux de ses ressortissants s'y signalèrent particulièrement, soit le grand-châtelain Bonjean qui, au nom du nouveau gouvernement, adressa par la suite aux volontaires licenciés une proclamation empreinte d'un esprit d'idéale justice et de large tolérance pour les vaincus de la veille. Le second, Hyppolit Pignat qui, comme secrétaire du comité central du Bas-Valais et de concert avec Joris d'Illarsaz, président, eurent à défendre les intérêts des di-zains occidentaux.

On retrouve aussi le nom de Hipplyte Pignat, lors des affaires qui eurent leur épilogue au combat du Trient en 1844, où huit ressortissants de Vouvry trouvèrent la mort.

Par une bizarre coïncidence, un autre capitaine Pignat, Louis, lequel avait auparavant servi dans les troupes de François II, roi de Naples, se trouvait commander un détachement dans les rangs opposés de la Vieille-Suisse.

Après la campagne du Sonderbund, le gouvernement conservateur du Valais ayant été renversé, on retrouva encore une fois Hippolyte Pignat, comme membre du gouvernement provisoire, nommé à Sion, le 2 décembre 1847, par une assemblée à laquelle participèrent environ 4000 citoyens. Fut, à cette occasion, désigné comme président, le colonel Maurice Barman de Saillon.

On ne saurait oublier que Vouvry fut le berceau de la famille de Nuce. Connue déjà au XIV<sup>e</sup> siècle, anoblie par Charles VII, en 1732, elle s'implanta plus tard à St-Maurice et à Sion. Parmi les plus connus de ses membres, citons Michel, curé de St-Maurice et chanoine de Sion en 1462. — Eugène-Hyacinthe, officier en Espagne, 1743, conseiller et vice-châtelain de Saint-Maurice. — Joseph-Alphonse, châtelain de St-Maurice, membre du tribunal cantonal, 1798, mort en 1815. — Léopold, officier en Autriche, 1759, puis en France, en 1764, général de brigade en 1792, député au corps helvétique en 1798. — Joseph-Marie-Emmanuel, officier en France en 1782, président du dizain de St-Maurice et député à la diète valaisanne en 1802. — Joseph-Melchior, capitaine en France, commandant de gendarmerie à Sion, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. — Hyacinthe, commandant de bataillon en 1843, périt à la tête de son détachement au combat du Trient, le 21 mai 1844.

L'industrie, proprement dite, mérite également que l'on s'y arrête, car elle fait partie de son histoire, et, à tout seigneur tout honneur, c'est par la papeterie que l'on se doit de commencer.

Quand a-t-elle été construite ? C'est aussi du domaine de l'inconnu.

En l'absence de données certaines sur la date des débuts, il y a lieu de se baser sur les recherches faites, il y a une cinquantaine d'années, par M. Ch-Moise Broquet de Genève, pour son grand ouvrage « Les Filigranes ». En Valais, M. Broquet a trouvé dans les décisions de la Diète de 1614, sous l'évêque Hildebrand Jost, des traces d'une demande faite par un négociant italien, pour établir une papeterie à Naters (il y en a existé une jusque vers 1857). C'est accordé, mais avec interdiction de ramasser les chiffons, ce dont Briguet déduit qu'il existait déjà en 1614 une autre papeterie en Valais, savoir celle de Vouvry. Il y a, en effet, du papier de Vouvry avec filigrane à l'écusson valaisan aux sept étoiles, tiré des archives de la commune et datant de 1639.

Toujours d'après Briguet qui reçut tous renseignements utiles de la part du président Hypolithe Pignat et d'un co-propriétaire de la fabrique, cette dernière avait le privilège pour l'achat des chiffons dans le pays, ce qui correspondait avec l'interdiction mentionnée précédemment. Au reste, en 1771, une lettre des papetiers vaudois se plaint de l'exportation des chiffons qui se pratiquait alors en faveur des papeteries de St-Gingoux et de Vouvray aux bords du Valley.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la fabrique appartenait, d'après B., à un Pignat



et aurait passé, au commencement du XIX<sup>e</sup>, entre les mains d'un Bois. Ces Bois ont, d'ailleurs, eu une papeterie à St-Gingolph et on possède actuellement encore du papier avec filigrane « Bois à St-Gingolph », employé vers 1820-1830 et il y en avait aussi avec Pignat et Bois de la même époque, tout comme « A. Pignat à Vouvry », dont une « forme » (châssis pour la cuve de fabrication à la main) est conservée.

En 1818, la papeterie est incendiée, mais immédiatement rebâtie. C'était à un mauvais moment, car les machines à papier commençaient à faire concurrence à la cuve. Aussi, la papeterie cessa-t-elle même de fonctionner vers 1840. C'est vers cette époque qu'un industriel de Bremgarten, très versé dans le métier, M. Henri Weber-Nietlispach, en fit l'acquisition et la remit à flot.

En octobre 1859, il lui arriva un ouvrier de la Suisse allemande qui avait plusieurs années de pratique dans les papeteries de Bâle et d'ailleurs. C'était François Schoch qui, deux ans plus tard la loua et en 1863 s'associa avec son propriétaire et formèrent la raison Weber & Schoch, cartons et papier d'emballage.

Deux grands bâtiments composent l'établissement, celui d'en bas fut construit en 1874 sur l'emplacement d'une ancienne tannerie appartenant à un nommé Krähenbühl qui la tenait d'un Vomberg. Dans l'ancien bâtiment d'en haut se trouve encore un fourneau de pierre portant les armoiries des familles Pignat et Levet et les initiales M P C (Michel Pignat, châtelain) et B. T. L. (Barbe-Thérèse Levet) avec la date 1798.

Le premier était l'ancêtre des deux derniers présidents Pignat, soit Hypolith et son fils Emile, morts respectivement en 1881 et 1919.

Michel Pignat s'était marié pour la troisième fois et de son union avec Barbe-Thérèse Levet, le 25 juillet 1783, naquirent plusieurs enfants dont une fille Marie-Thérèse-Antoinette, qui épousa le 9 juin 1812 Alexandre feu Pierre Pignat qui fut à la papeterie avant M. Weber. Alexandre eut trois fils dont l'un, Abel, travailla à la papeterie sous M. Weber avec ses fils Emile et Henri (ce dernier mort tout dernièrement). De leur métier de papetier ou « patenéry » (pattes ou chiffons), lequel jouissait de certains privilèges aux siècles passés, ils étaient fiers et c'est sous cette dénomination que l'on appelle encore maintenant les descendants.

En 1862, la papeterie passa aux mains de MM. Schoch et Fierz, puis en 1879, ce dernier devint seul propriétaire et l'exploita jusqu'à sa mort survenue en 1890. L'hoirie Fierz continua jusqu'en 1897, époque où fut formée une société en commandite par actions sous le nom de Ulrich Schelling & Cie qui l'exploite encore maintenant et l'a développée dans de notables proportions.

En 1860, une petite usine pour la fabrication de la chaux se construisit sur l'avenue de la Gare, avec fours à Pierre à Perret.

Divers propriétaires l'exploitèrent successivement jusqu'à ce qu'elle fut reprise, en 1903, par la S. A. des Chaux et Ciments de Baulmes. Sa production annuelle était de 2 à 3000 tonnes de chaux hydraulique.

Cette usine fut abandonnée, il y a quelques années, lorsque fut construit à proximité immédiate de la gare, le grand établissement que l'on voit aujourd'hui. Cette nouvelle fabrique de ciment en est bientôt à sa vingtième année d'activité. Aménagée avec les machines les plus modernes, elle produit annuellement 30.000 tonnes de ciment d'excellente qualité.

Plus de 400.000 tonnes de ciment Portland sont déjà sorties de cette usine, laquelle occupe actuellement 82 personnes (employés et ouvriers).

Cette dernière est reliée avec la carrière de Pierre à Perret par un câble de 1300 m. de long sur lequel circulent 24 bennes de transport.

Une importante usine électrique, construite en 1901, exploite les forces motrices du lac de Tanay (alt. 1420 m.). Celui-ci a une superficie de 17 ha. et un volume d'eau de 3,5 millions de m<sup>3</sup> qui est amené à l'usine par une chute de 940 mètres de hauteur.

L'installation technique comprend huit groupes triphasés alternatifs d'une puissance totale de 10.000 HP, transformant le courant en 20.000 et 5000 volts.

Des minoteries, scieries et autres petites industries, autrefois très prospères, ont dû, dans la suite, abandonner ou restreindre leur activité.

Si l'on aborde le terrain intellectuel, sportif ou social, on constatera dans la population de Vouvry un goût très prononcé pour les représentations scéniques et qui constitue sans contredit un de ses traits les plus caractéristiques.

Telle est donc, résumée en quelques pages dénuées de toute littérature, l'histoire passée et présente de la localité de Vouvry, que certains esprits moqueurs ont taxé de pays de la « gloire », mais qui en ce jour du 27 avril, se justifie en quelque sorte par l'honneur qui lui est fait, pour la première fois, d'avoir été choisie par la Société d'histoire du Valais romand pour y tenir ses assises et qui poursuit le noble but de faire dans le présent revivre le passé.

*Clovis Levet.*

N.-B. — Pour des raisons typographiques nous avons dû, à notre grand regret, supprimer de la captivante étude de M<sup>i</sup> Levet les passages qui ne présentent pas un caractère purement historique. (*Réd.*)